

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Spiroplus Lime Cleaner
 UFI : R21C-UHCA-MC02-0V8Q
 Code du produit : 4000014
 Groupe de produits : Traitement des eaux.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spirotech BV
 Churchill-laan 52
 5705 BK Helmond
 T 0031 492 57 89 89
www.spirotech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Huispostnummer B.00.118 Postbus 85500 3508 GA Utrecht	+31 88 755 80 00	Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide citrique (5949-29-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide citrique (5949-29-1)

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfamique	N° CAS: 5329-14-6 N° CE: 226-218-8 N° Index: 016-026-00-0	5 – 15	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Acide citrique	N° CAS: 5949-29-1 N° CE: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457026-42	5 – 15	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener à l'hôpital.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), puis transporter chez le médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Perte de conscience. Etourdissements. Maux de tête. Nausées. Somnolence.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Piquant(e). Brûlures graves. Rougeur. Douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Piquant(e). Douleur. Rougeur. Troubles de la vision.
Symptômes/effets après ingestion	: Mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun connu.
Danger d'explosion : Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de précautions particulières.
Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie : Aucune mesure spécifique nécessaire.
Autres informations : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas toucher le produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit avec un matériau poreux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler avec précaution. Eviter des fuites.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Matériaux d'emballage : Matériaux d'emballage à éviter Métal. Matériaux d'emballage appropriés: Matières plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Addition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Le niveau de protection et les types de mesures dépendent des conditions de travail. Une ventilation adéquate doit être assurée pour que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, voir la section 7.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Ecran facial

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants en Viton. Temps de passage: > 480 Min, (EN 374). Épaisseur du matériau : 0,70 mm. Se laver les mains après toute manipulation

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Assurer une ventilation d'air appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque universel (ABEK)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Respecter les réglementations environnementales pertinentes limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les rejets. Pour plus d'informations, voir les sections 6 et 13.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non applicable
Point de fusion	: 0 °C /.
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: /.
Température d'auto-inflammation	: /.
Température de décomposition	: /.
pH	: 1,5 @ 20°C
pH solution	: /.
Viscosité, cinématique	: 1 mm ² /s @ 20°C.
Viscosité, dynamique	: 1 mPa·s @ 20°C.
Solubilité	: Eau: Complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2332 Pa @ 20°C.
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,081 kg/l @ 20°C.
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable.
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0,3 @ 20°C
Teneur en COV	: 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Voir Rubrique 3 (Informations sur les composants).

Spiroplus Lime Cleaner

ETA CLP (voie orale)	2000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	2000 mg/kg

Acide sulfamique (5329-14-6)

DL50 orale rat	3160 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg

Acide citrique (5949-29-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 50 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: 1,5 @ 20°C

Acide citrique (5949-29-1)

pH	2,2 (10 gr/L) @ 20°C.
----	-----------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves
pH: 1,5 @ 20°C

Acide citrique (5949-29-1)

pH	2,2 (10 gr/L) @ 20°C.
----	-----------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Spiroplus Lime Cleaner

Viscosité, cinématique	1 mm ² /s @ 20°C.
------------------------	------------------------------

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acide citrique (5949-29-1)

Viscosité, cinématique	Non applicable.
------------------------	-----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Acide sulfamique (5329-14-6)

CL50 - Poisson [1]	70 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	71,6 ml/l 24h

Acide citrique (5949-29-1)

CL50 - Poisson [1]	440 – 760 mg/l (48h)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	1535 mg/l CL50 24 h - Daphnia magna [mg/l]
CE50 - Crustacés [1]	1535 mg/l (24h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Spiroplus Lime Cleaner

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

Acide sulfamique (5329-14-6)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Acide citrique (5949-29-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	97 % (28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Spiroplus Lime Cleaner

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

Acide sulfamique (5329-14-6)

Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
------------------------------	-----------------

Acide citrique (5949-29-1)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	Non applicable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,72

12.4. Mobilité dans le sol

Spiroplus Lime Cleaner

Mobilité dans le sol	Complètement soluble
----------------------	----------------------

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Spiroplus Lime Cleaner	
Ecologie - sol	WGK 1.
Acide sulfamique (5329-14-6)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
Acide citrique (5949-29-1)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide citrique (5949-29-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide citrique (5949-29-1)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Méthodes de traitement des déchets : Au cas où le produit non dilué serait évacué accidentellement, le neutraliser jusqu'au pH 7.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.
Description document de transport (ADR) : UN 3265 Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (mélange avec ACIDE SULFAMIQUE), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

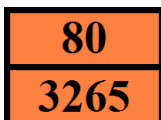
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Spiroplus Lime Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Catégorie ABM	: A(4) - faible risque pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
8.2			
11			
16			

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.